

Rapporteur :

Monsieur DECUYPÈRE

COMITÉ SYNDICAL

DU

05 JUILLET 2023

Objet : Synthèse des décisions du Président

NOTE DE PRÉSENTATION

Décision 2023-18 : concernant le remboursement par anticipation d'un emprunt entre le SMITOM du Nord Seine-et- Marne et la SFIL 1 – 3 rue du Passeur de Boulogne – CS80054 – 92861 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9. Il s'agit du prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

PRET N°_MON264781EUR001 réalisé le 26/12/2002

En date du 01/05/2023 et après l'échéance du 01/05/2023

- Capital remboursé par anticipation 472 062,00 €
- Indemnité remboursement anticipé 0,00 €

TOTAL A REGLER 472 062,00 €

Décision 2023-19 : concernant la signature d'un contrat entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la société ERYMA – 33 rue de Tauzia - 33 800 BORDEAUX pour la télésurveillance du siège du SMITOM du Nord Seine-et-Marne et de la déchèterie de Monthyon et en prévision, en option, la télésurveillance future des déchèteries de Bailly-Romainvilliers et Coulommiers. Le contrat est conclu pour une durée de 1 an, renouvelable une fois à compter du 12 avril 2023 et pour un montant de :

- 30 € HT par site par mois ;
- 76,50 € HT par intervention en cas d'intrusion sur accord du SMITOM

Décision 2023-20 : concernant la signature d'une convention de prêt de matériel (colonne à pain), à titre gracieux, entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la Mairie de Villenoy – 4 rue de la Marne - 77124 VILLENROY, pour la période du 03 avril au 17 avril 2023 inclus.

Décision 2023-21 : concernant la signature d'un marché relatif à la fourniture et la livraison de bennes amovibles pour déchèterie entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne - 14 rue de la Croix Gillet - 77122 MONTHYON et la société G. GILLARD – ZA rue des Peupliers – BP 27 – 77590 BOIS LE ROI, pour un montant minimum de 160.000 euros HT et un montant maximum de 214.000 euros HT pour la durée totale du marché, pour une durée de 3 ans, renouvelable 2 fois 1 an, à compter de sa date de notification au titulaire.

Décision 2023-22 : concernant la signature d'un contrat de prêt de l'exposition (exposition sur la biodiversité), entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et l'association Seine-et-Marne Environnement – 18 allée Gustave Prugnat – 77250 MORET-SUR-LOING-ET-ORVANNE, pour la période du 08 juin à partir de 10h00 jusqu'au 13 juin 2023, à 16h00.

Décision 2023-23 : concernant la signature d'une convention de prêt de matériel, à titre gracieux, entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et l'Association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Seine-et-Marne (ADSEA 77) de Meaux – 55 avenue Aristide Briand – 77100 MEAUX, pour la période du 27 avril au 28 avril 2023 puis du 22 mai au 26 mai 2023 inclus.

Décision 2023-24 : concernant la signature d'une convention de prêt de matériel pédagogique (jeux, livres, kits pédagogiques, exposition « *La réduction des déchets : 10 panneaux* ») à titre gracieux, entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et mairie de

Coulommiers – 13, rue du Général de Gaulle - 77120 COULOMMIERS, pour la période du 17 mai au 30 mai 2023 inclus.

Décision 2023-25 : concernant la signature d'une convention de prêt de matériel pédagogique (jeux, livres, kits pédagogiques), à titre gracieux, entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et l'école élémentaire Antonio VIVALDI – 7, rue de Noefort 77178 SAINT-PATHUS, pour la période du 02 juin au 19 juin 2023 inclus.

Décision 2023-26 : concernant la signature d'une convention d'adhésion pour les prestations de Service de Prévention et de Santé au Travail entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et le SIMT, Service de Santé au Travail Interentreprises pour les prestations de Médecine préventive - 4 rue Christian Doppler CS90080 – Serris 77707 Marne-La-Vallée Cedex 4, pour une durée d'1 an avec un renouvellement annuel par tacite reconduction et pour un montant de 106,00 € HT par cotisation et 8,00 € HT de droit d'entrée par agent.

Décision 2023-27 : concernant la signature d'une convention de stage entre le SMITOM et d'un jeune en 1^{ère} année de BTS Comptabilité, habitant Saint-Soupplets, pour une période de formation en milieu professionnel du 15 mai au 23 juin 2023, non rémunérée.

Décision 2023-28 : concernant la signature d'une convention de prêt de matériel pédagogique (exposition sur la réduction des déchets : 10 panneaux), à titre gracieux, entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et l'école Sainte Geneviève – 12 rue de la Visitation 77100 MEAUX, pour la période du 09 au 15 mai 2023 inclus.

Décision 2023-29 : concernant la signature de l'Avenant n°3 relatif à la cotisation de régularisation de 70,02 € HT, dans le cadre du Marché 2019-12 SMACL : Responsabilité civile / Défense pénale et recours entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la Société d'Assurance SMACL - 141 avenue Salvador Allende - 79 031 NIORT.

Décision 2023-30 : concernant la signature d'un contrat d'engagement pour une prestation d'animation sur le tri et le réemploi (atelier tawashis le matin, dans le cadre des ateliers du PLPDMA pour VEA) entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la mairie de Magny le Hongre – 21 rue du Moulin à Vent – 77700 MAGNY LE HONGRE, à titre gracieux, pour la journée Sport et bien être du dimanche 09 juillet 2023.

Décision 2023-31 : concernant la signature d'une convention d'assistance juridique entre le SMITOM du Nord Seine et Marne et le cabinet d'avocats ADMYS Avocats AARPI, représenté par Maître HAMON Mélanie – 40-41 quai Fulchiron - 69005 LYON, pour une durée d'1 an à compter de sa date de signature et pour un montant maximum de 40.000 € HT pour les seules prestations de conseils juridiques.

Décision 2023-32 : concernant la signature d'une convention de mise à disposition d'un composteur collectif, à titre gracieux, entre le SMITOM du Nord Seine et Marne et la Mairie de Marcilly – 1, rue de Louvin – 77139 MARCILLY pour le site Ecole élémentaire de Marcilly (rue du louvin 77139 Marcilly), de l'installation du matériel jusqu'à sa résiliation par l'une ou l'autre des parties.

Décision 2023-33 : concernant la signature d'une convention de prêt de matériel pédagogique (jeu : consignes de tri), à titre gracieux, entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la ressourcerie La Boussole – 6 Hameau de Beauval 77260 USSY-SUR-MARNE, pour la période du 21 au 26 juin inclus.

Décision 2023-34 : concernant la signature d'un contrat de location d'un stand de 8 mètres et d'une prestation d'animation sur la sensibilisation au tri dans le cadre du « Festif l'Art », à titre gracieux, entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et l'Association Siffi'Art – Mairie de Chauconin-Neufmontiers – 77124, pour la journée du 07 juillet 2023.

Décision 2023-35 : concernant la signature d'une convention de formation entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et le CNFCE – 38 rue Viala – 75015 PARIS, pour former 5 agents du Syndicat et 5 agents des 4 intercommunalités adhérentes sur le thème « gaspillage alimentaire en restauration collective », pour un montant de 1.220 € HT et pour une durée de 7h durant la journée du 16 octobre 2023, en présentiel.